

MAI

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

JUIN

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

ÉTAPE 1 : À COMPTER DU 3 MAI

- Reprise des activités en entraînement et/ou stages sur l'ensemble du territoire sans restriction kilométrique.
- Couvre-feu maintenu jusqu'à 19h00.

ÉTAPE 2 : À COMPTER DU 19 MAI

ÉPREUVE SUR CIRCUIT FERMÉ

(Vitesse / Motocross / Courses sur Piste / Courses sur Sable / Moto-ball)

- Reprise des compétitions pour l'ensemble des publics (amateurs / sportifs professionnels et/ou de haut niveau) sans restriction quant au nombre de pilotes admis ;
- Spectateurs assis : 35 % de l'effectif autorisé dans la limite de 1000 personnes.

ÉPREUVE SUR VOIE PUBLIQUE

(Enduro / Trial / Rallyes Routiers)

- Reprise des compétitions pour l'ensemble des publics dans la limite de 50 participants (en simultané ou par vagues).

- Couvre-feu décalé à 21h00.

ÉTAPE 3 : À COMPTER DU 9 JUIN

ÉPREUVE SUR CIRCUIT FERMÉ

(Vitesse / Motocross / Courses sur Piste / Courses sur Sable / Moto-ball)

- Compétitions autorisées pour l'ensemble des publics ;
- Spectateurs assis : 65 % de l'effectif autorisé dans la limite de 5000 personnes (pass sanitaire à partir de 1000 spectateurs*).

ÉPREUVE SUR VOIE PUBLIQUE

(Enduro / Trial / Rallyes Routiers)

- Compétitions autorisées pour l'ensemble des publics dans la limite de 500 participants (en simultané ou par vagues).

- Couvre-feu décalé à 23h00.

ÉTAPE 4 : À COMPTER DU 30 JUIN

ÉPREUVE SUR CIRCUIT FERMÉ

(Vitesse / Motocross / Courses sur Piste / Courses sur Sable / Moto-ball)

- Compétitions autorisées pour l'ensemble des publics ;
- Jauge spectateurs définie par le Préfet (pass sanitaire à partir de 1000 spectateurs*).

ÉPREUVE SUR VOIE PUBLIQUE

(Enduro / Trial / Rallyes Routiers)

- Compétitions autorisées dans la limite de 2500 participants.

- Fin du couvre-feu.

* Des précisions seront communiquées ultérieurement sur ce point.